

SENSIBILISATION AU RISQUE DE SURDITÉ PROFESSIONNELLE

AE-INIT-04

↳ PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne exposée à des niveaux sonores élevés dans le cadre de son travail.

↳ OBJECTIFS :

A l'issue de cette formation, le stagiaire sait prendre en compte le phénomène de surdité et les moyens de s'en préserver...

CONTENU DU STAGE

Cette journée répond aux prescriptions du Code du travail (art. 232.8.5) relatives à l'information des personnes soumises.

↳ Le bruit et ses dimensions physiques

- Fréquence
- IntensitéLe bruit et sa mesure
- Niveau équivalent
- Niveau d'exposition.

↳ Les conséquences sur l'organisme

- Astreinte physiologique
- Astreinte psychique
- La surdité.

↳ Audiogrammes

- Surveillance médicale de la fonction auditive.

↳ La réglementation en vigueur : le décret 88-405

- Protections individuelles
- Types
- Performances
- Modalités d'utilisation.

↳ Prévention technique collective (approche)

CONDITIONS

↳ Durée

0,5 jour

↳ Coût

Voir grille tarifaire

↳ Dates & lieux

Nous consulter